

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 4 Février 2021

Date de convocation : 28 janvier 2021

Aujourd'hui quatre février deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-neuf heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHE – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Agnès FURON (**Bayeux**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**).

Absents excusés : M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – Mme Catherine DOS SANTOS remplacée par M. Mickaël MONTIGNY (**Cussy**) – M. Gilbert MICHEL remplacé par M. Nicolas POITEVIN (**Ranchy**).

Absents : M. Jackie FAUVEL (**Campigny**).

Secrétaire de séance : M. Frédéric SOMMIER

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Alain QUONIAM

N° 01

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Défense Incendie – Convention de rétrocession pour le lotissement « Les Tilleuls » de l'Indivision COIFFIER – SOMMERSVIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries et espaces verts du lotissement précité à la commune de SOMMERSVIEU et de BAYEUX INTERCOM ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession.

N° 02

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Défense Incendie – Convention de rétrocession pour le lotissement « La Fontaine » de Madame MAGUET Nicole – ELLON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries et espaces verts du lotissement précité à la commune d'ELLON et de BAYEUX INTERCOM ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession.

N° 03

OBJET : Développement Touristique – Dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom en catégorie 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la demande de classement de l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom en catégorie 1 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

N° 04

OBJET : Développement Economique – Vente du lot 15 porté au cadastre sous ZO n° 90 et n° 47 sur le parc d'activités de NONANT au profit de la SCI MAELKYLILO portée par la SARL Les Petits Apprentis' Sages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 15 porté au cadastre sous le n° 90 et n° 47 de la section ZO d'une surface de 2 311 m² situé sur le parc d'activités de Nonant au profit de la SCI MAELKYLILO au prix de 25 € HT le m² ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.

N° 05

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. COSTIL Gilbert, pour l'opération sise à TRACY SUR MER, 17 Rue Philippe de Bourgoing concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation extérieur et grenier, volets) pour un montant de 22 186 € HT ;
 - A M. HOUSSIN Didier, pour l'opération sise à SOMMERVIEU, La Tringale concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs et du grenier) pour un montant de 30 590 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Transition Environnementale – Avenant à la convention de partenariat avec le SDEC ENERGIE relatif au dispositif de cadastre solaire « Soleil14 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De donner** son accord pour retenir la 3^{ème} option décrite dans le corps de la délibération ;
- **De s'engager** à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE.

N° 07

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 08

OBJET : Ressources Humaines – Convention cadre relative à la formation, CNFPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention cadre de partenariat de formation professionnelle relative à la mise en œuvre d'actions de formation INTRA avec le CNFPT telle que présentée en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 – Article L.1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisations de programme avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, affectés par budget et par chapitre selon les tableaux joints en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 5 février 2021

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET